



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACQUISITION DE LIVRES NON-SCOLAIRES POUR LE RESEAU DES MEDIATHEQUES ET LES SERVICES MUNICIPAUX - LOT 2 DOCUMENTAIRES ADULTES ET LIVRES EN GROS CARACTERES PASSE AVEC LA GENERALE LIBREST SAS

**DÉCISION N° AU-19-293
EN DATE DU 29 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 28 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 2 juillet 2019 attribuant l'accord-cadre pour l'acquisition de livres non-scolaires pour le réseau des médiathèques et les services municipaux – Lot 2 documentaires adultes et livres en gros caractères, à LA GENERALE LIBREST SAS, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER avec LA GENERALE LIBREST SAS, domiciliée, 128 Bis avenue Jean Jaurès – Bât. K6 – 94200 IVRY-SUR-SEINE, représentée par Monsieur HABIB Georges-Marc, Président, le marché d'acquisition de livres non-scolaires pour le réseau des médiathèques et les services municipaux – Lot 2 documentaires adultes et livres en gros caractères.

L'accord-cadre est passé pour une période d'un an, reconductible de manière tacite 3 fois par période d'un an sans que la durée totale n'excède 4 ans, pour un montant minimum annuel de 19 000 € HT (20 045 € TTC).

Les prix applicables sont ceux figurant au barème de prix publics du fournisseur affecté d'un rabais de 9%.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190729-lmc1H6458H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/07/2019 Date de Publication : 29/07/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190729-lmc1H6458H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/07/2019
Date de Publication : 29/07/2019